

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 20 Février 2024
19 heures 00**



AS/CR

N° 003104

Direction Générale
des Services -
Cession des parcelles
cadastrées BD N° 137,
BD N° 138 et BD N°
281 (ex 79p2)
propriétés de la
commune d'Apt sises
Quai du Midi, au profit
de la SAS APT
DÉVELOPPEMENT

Publié le :

27 février 2024

Le Mardi 20 Février 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 14 février 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Rémi ROLLAND donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Vu, la délibération N° 002969 du 22 février 2023 approuvant la cession des parcelles cadastrées section BD N° 137 et N° 138 à la SAS APT DÉVELOPPEMENT avec notamment une clause suspensive pour l'acquisition d'une surface complémentaire à détacher de la parcelle BD N° 79.

Vu, la délibération N° 003035 du 11 juillet 2023, approuvant le déclassement et l'intégration au domaine privé communal de la parcelle à détacher de la parcelle BD N° 79 sise au nord des parcelles BD N° 137 et BD N° 138.

Vu, l'avis du service du domaine N° 2024-84003-06368 du 6 février 2024 relatif à la valeur vénale des biens.

Considérant, que la valeur vénale du bien a été estimée à hauteur de 444 810,00 € avec une marge d'appréciation de 10%.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 2
Mme CELCE
M. GIORGETTI

ABSTENTION(S) :

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20240220-003104-AR
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette vente à SAS APT DÉVELOPPEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Confirme et décide, le déclassement des parcelles cadastrées BD N° 137, BD N° 138, de la parcelle cadastrée section BD N° 281 (détachée de l'ancienne parcelle BD N° 79) et de leur intégration dans le domaine privé communal.

Approuve, la vente auprès de la Société par Actions Simplifiée APT DEVELOPPEMENT, domiciliée au 1185 du Chemin de Rabiac Estagnol à ANTIBES (06600), SIREN n° 851 160 887, représentée par son Président Monsieur Fabrice JOURNEL :

- De la parcelle cadastrée section BD N° 281 (détachée de l'ancienne parcelle BD N° 79) d'une superficie de 228 m², telle que localisée au cadastre et au document valant division établi par géomètre expert
- Des parcelles BD n° 137 et BD N° 138 d'une superficie respective de 711 m² et de 708 m².

Approuve cette vente au prix de 444 810,00 € pour une superficie globale de 1 647 m².

Dit que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget 2024.

Autorise, Madame le Maire à établir, conclure et signer tous documents nécessaires en vue de l'application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY